

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 19 FEVRIER 2003

Objet : L'an deux mille trois et le dix neuf Février
à 17 heures trente

Demandes de
subvention
Européenne

Communes
éligibles
"M.I.M.S."

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

0302/02

MM. THAON, ESTROSI, GINESY, MARY, MASCARELLI, PAUGET,
REGHEZZA, VEROLA, BARBIER, BALDINI, PELLETIER.
MMES ALLAVENA, FORESTIER, PECQUEUR, RENAUDO, SOMARIA.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est
exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut
et Moyen Pays du département des Alpes-Maritimes.

Le développement du service culturel notamment à travers les
interventions musicales en milieu scolaire réalisées dans les Ecoles
Primaires des centres d'enseignement sera accru au cours de l'année
2003 par une extension des activités dans les autres communes grâce au
recrutement d'un agent supplémentaire.

En conséquence, le Président propose de solliciter pour 2003
l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, des
subventions pour la poursuite de l'opération "Interventions Musicales
en Milieu Scolaire", dont le montant est évalué à 49 152 euros.

Où il l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- sollicite au titre des communes éligibles à l'objectif 2, des
subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union Européenne.
- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la
réalisation de cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

